

ARRONDISSEMENT  
DE NERACVILLE  
De  
LAVARDAC

Nombre de membres :

Afférents au

Conseil municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Excusés : 5

Procurations : 3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAVARDAC  
Séance du 01<sup>er</sup> avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lavardac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Ludovic BIASOTTO, Maire**, à la suite de la convocation du 26 mars 2026.

**Présents** : Mmes et M. BIASOTTO Ludovic, Maire, FOUYSSAC Gilles, MONCEAU Nathalie, CRUSSIÈRE Sébastien, DEMESTE Hélène, adjoints au Maire, Mmes et M. GAIOTTI Emmanuel, PRUVOST Christelle, FREZIER Jean-Luc, BOUSQUET Corinne, VINZENT Laurie, HERREGODS Stéphane, LAMSSIRINE Samir, ROBICHON Sylvie, BRUGGER Éric, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : SALIS Isabelle, AZARFANE Sabah, PASELLO Damien, BARBARA Mathys, AIROLA Anne-Sophie, conseillers municipaux.

**Absents non excusés** : /

**Procurations** : SALIS Isabelle a donné procuration à M. Gilles FOUYSSAC, Mme Sabah AZARFANE a donné procuration à M. Ludovic BIASOTTO, Mme AIROLA Anne-Sophie a donné procuration à BOUSQUET Corinne.

Mme Corinne BOUSQUET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte rendu de la séance du 01 avril 2026 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, sera affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies IV du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'EPCI et ses communes membres.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la communauté de communes.

Cette commission est composée d'un membre de chaque commune, désigné au sein et par les conseils municipaux.

En conséquence, au regard de tous ces éléments, il est proposé au conseil municipal de désigner comme membre titulaire et suppléant les candidats suivants :

- **Titulaire** : M. Gilles FOUYSSAC
- **Suppléant** : M. Ludovic BIASOTTO

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DESIGNE** comme candidat à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :
  - o **Titulaire** : M. Gilles FOUYSSAC
  - o **Suppléant** : M Ludovic BIASOTTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,  
Extrait certifié conforme,  
Le Maire,



**Ludovic BIASOTTO.**